

**Rapports et lignes directrices produits par les agences de l’UE dans le domaine de la sécurité au cours des six derniers mois**

*L’Agence de l’Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)*

* Le 22 juin 2021, Europol a publié son *rapport annuel sur la situation et les tendances du terrorisme (Te‑Sat)[[1]](#footnote-1)*, qui détaille la situation en matière de terrorisme et fournit notamment des données chiffres sur les attentats et les arrestations de terroristes dans l’UE en 2020.
* Le 13 août 2021, Europol a publié la troisième édition de son *rapport annuel sur la propagande djihadiste en ligne*, qui fournit une analyse complète des grandes tendances et évolutions de la propagande en ligne exercée par les principales organisations djihadistes au cours de l’année 2020.
* Le 7 septembre 2021, Europol et l’ONUDC ont lancé le nouveau *rapport sur le marché de la cocaïne (Cocaine Insights Report)*, où est exposée la nouvelle dynamique du marché de la cocaïne, qui représente une menace évidente pour la sécurité européenne et mondiale.
* Le 11 novembre 2021, Europol a publié son *évaluation annuelle de la menace que représente la criminalité organisée sur l’internet (IOCTA)*[[2]](#footnote-2). L’impact de la pandémie de COVID‑19 est encore perceptible dans le rapport de cette année.
* Le 24 novembre 2021, Europol a publié, en coopération avec Eurojust, le *troisième rapport annuel Sirius sur la situation des preuves numériques dans l’UE*. Ce rapport rend compte de la complexité qui résulte d’un paysage numérique en constante évolution et d’un cadre juridique fragmenté. Il montre également comment la pandémie mondiale de COVID‑19 a contraint les systèmes judiciaires et les services répressifs de l’UE à élaborer des approches innovantes et à adapter les processus existants.

*L’Agence de l’Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)*

* En juillet 2021, Eurojust a publié des *lignes directrices sur la manière de poursuivre la fraude à l’investissement*[[3]](#footnote-3), qui dressent un récapitulatif des questions juridiques et opérationnelles que les procureurs peuvent rencontrer et expliquent comment Eurojust et Europol peuvent contribuer à faire aboutir les poursuites en matière de fraude à l’investissement.
* En juillet également, Eurojust a publié le *rapport sur les travaux d’Eurojust dans le domaine du mandat d’arrêt européen*[[4]](#footnote-4), qui recense les principales difficultés rencontrées dans l’application pratique du mandat d’arrêt européen sur la base des dossiers d’Eurojust et souligne, le cas échéant, le rôle joué par Eurojust pour surmonter ces difficultés.
* En octobre 2021, Eurojust a publié une *fiche d’information sur la traite des êtres humains*[[5]](#footnote-5), qui détaille les travaux de l’agence dans ce domaine, afin de sensibiliser davantage les praticiens à la valeur ajoutée d’Eurojust dans le renforcement de la coopération judiciaire dans les affaires de traite des êtres humains.
* Dans un rapport publié le 18 octobre 2021, Eurojust a coordonné la première *vue d’ensemble des actions en faveur des victimes de la traite des êtres humains*. Il s’agit d’un effort conjoint mené par toutes les agences de l’Union européenne actives dans le domaine de la justice et des affaires intérieures[[6]](#footnote-6).
* En novembre 2021, Eurojust a publié une brochure destinée à guider les praticiens sur *l’utilisation et la nature juridique, dans les procédures judiciaires, des informations obtenues auprès des migrants interrogés aux frontières extérieures de l’UE*.
* En novembre 2021 également, Eurojust a présenté un *rapport sur la protection des droits des victimes dans les affaires transfrontières*, dans lequel sont analysés les principaux défis et les meilleures pratiques dans ce domaine.
* Le *3e rapport conjoint Eurojust-Europol sur la situation des preuves numériques dans l’UE* a été publié en novembre. Il vise à présenter des données sur l’utilisation des preuves électroniques dans les affaires pénales et rassemble les points de vue des autorités judiciaires, des services répressifs et des fournisseurs de services en ligne sur les méthodes et les difficultés d’obtention de données à des fins d’enquête et de poursuites.

*L’Agence de l’Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)*

* En juillet 2021, l’ENISA a publié une *évaluation de la législation de l’UE en matière de sécurité des télécommunications* et deux rapports concernant l’impact des incidents de cybersécurité sur les services de télécommunications et de confiance et sur la chaîne d’approvisionnement.
* L’ENISA, en consultation avec les États membres, a conçu le *cadre pour l’indice de cybersécurité de l’UE*, conformément à la proposition de directive SRI 2. Cet indice vise à fournir une vue d’ensemble du niveau de maturité des capacités de cybersécurité dans les différents États membres. L’ENISA a pour objectif de piloter l’indice en 2022.
* Avec les États membres et la Commission, l’ENISA a élaboré cette année une *ligne directrice technique sur les mesures de sécurité pour les domaines de premier niveau nationaux* (.fr, .be, .eu, etc.), afin d’aider les autorités nationales à superviser la sécurité des registres de domaines de premier niveau dans l’UE. Cette orientation sera adoptée en tant que ligne directrice du groupe de coopération SRI.

*L’Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)*

* Le 30 juin 2021, Frontex a publié son *analyse annuelle des risques*, qui montre comment les frontières extérieures ont été touchées par le COVID‑19.
* En août 2021, Frontex a publié son premier *rapport de l’Office des droits fondamentaux*, qui met en évidence les mesures prises pour s’aligner sur les nouvelles exigences prévues par le règlement Frontex de 2019 relatif au corps européen de garde‑frontières et de garde‑côtes.

*Les autres agences et organes de l’Union*

* En juillet 2021, l’*Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA)* a publié un *rapport sur le signalement des crimes de haine*, qui a relevé d’importants obstacles entravant l’accès des victimes à la justice. En septembre, l’Agence a lancé avec 8 organisations internationales un portail destiné à promouvoir la coopération mondiale dans le domaine de l’intelligence artificielle.
* Au cours de l’été 2021, l’*Agence de l’Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)* a réalisé *deux analyses des besoins de formation opérationnelle* sur la lutte contre le terrorisme et sur l’exploitation sexuelle des enfants.
* *Le réseau et le centre européens de compétences en matière de cybersécurité* sont en cours de création à Bucarest, et la première réunion du comité directeur a eu lieu le 20 octobre.
* L’*Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)* a publié le premier un guide européen 2021 réunissant les réponses sanitaires et sociales aux problèmes de drogue (le 18 octobre 2021). Ce guide doit aider les praticiens et les décideurs politiques à lutter contre les conséquences négatives de la consommation de drogues. Il se compose de quatre séries de miniguides, diffusées en quatre lots successifs entre octobre 2021 et début 2022. Le premier lot se concentre sur les habitudes de consommation.

1. Rapport d’Europol sur la situation et les tendances du terrorisme dans l’UE (Te‑Sat), 22 juin 2021. [↑](#footnote-ref-1)
2. Internet Organised Crime Threat Assessment (Évaluation de la menace que représente la criminalité organisée sur l’internet), 11 novembre 2021. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ce rapport est disponible à l’adresse suivante: https://www.eurojust.europa.eu/eurojust-guidelines-how-prosecute-investment-fraud. [↑](#footnote-ref-3)
4. Ce rapport est disponible à l’adresse suivante: https://www.eurojust.europa.eu/report-eurojusts-casework-field-european-arrest-warrant-july-2021. [↑](#footnote-ref-4)
5. [Supporting judicial authorities in the fight against trafficking in human beings | Eurojust | European Union Agency for Criminal Justice Cooperation (Soutenir les autorités judiciaires dans la lutte contre la traite des êtres humains | Eurojust | Agence de l’Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (europa.eu)](https://www.eurojust.europa.eu/supporting-judicial-authorities-fight-against-trafficking-human-beings). [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir le lien vers le rapport: https://www.eurojust.europa.eu/joint-report-jha-agencies-network-identification-and-protection-victims-human-trafficking. [↑](#footnote-ref-6)